

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

24 mars 2021 à 18 heures en visioconférence

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-et-un, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-et-un par le Président, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, délégué de St Nizier du M.
 AGERON Philippe, délégué de Pont en Royans
 ALLEYRON BIRON Robert, délégué de La Rivière
 BAUDRIER Marie-Odile, délégué de St-Julien-en-V.
 CHARMET Martine, déléguée de CD26
 CORREARD Michel , délégué de Châtilion en Diois
 DU RETAIL Valérie, déléguée de Die
 DYE Jean-Christophe, délégué de St-Martin-en-V.
 FILLET Pierre Louis, délégué de CCRV
 HABFAST Claus, délégué de Grenoble
 KRAEMER Michael, délégué de CCMV
 MENA Eric, délégué de Gresse en Vercors
 MORIN Christian, délégué de CD26
 NAVA Nicole, déléguée de St Marcellin
 PEYRETOU Nicolas, délégué de La Motte Fanjas
 PFANNER Virginie, déléguée du Conseil Régional
 ROBERT David, délégué de Romans
 TREGRET Agnès, déléguée du Le Percy en Trièves
 VARTANIAN Michel, délégué de Chamaloc
 VIGNON Violaine, déléguée de Lans-en-Vercors

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
 Présents : **20** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
 Présentes : 24
 Pouvoirs : 8
 Total : **32** (mini 25)

Délégués ayant donné pouvoir :

BLANC Didier-Claude, délégué du Conseil régional
 GIMELLE Dominique, délégué de St-Nazaire-en-R.
 MULYK Fabien, délégué de CD38

Participaient également à la réunion :

BARBOTIN Odile, Présidente des GTV
 CHABBAL Jean, CESER AuRA
 PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
 VERON François, 1^{er} VP du conseil scientifique

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 24 février 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 24 mars 2021

Outil mobile de sensibilisation des publics (phase 3) : Fabrication des supports et outils de médiation.

En 2019, le Parc naturel régional du Vercors a organisé une consultation pour la conception d'un outil mobile de sensibilisation afin de donner plus de lisibilité sur ses actions et enjeux à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'outil est en cours de fabrication (phase 2).

L'outil mobile a pour fonction principale de mettre en récit le contenu des actions du Parc, il remplit une mission de pédagogie et de transmission pour sensibiliser les habitants aux différentes missions du Parc. Une fois installé dans les espaces publics, il déploiera différents supports et outils de médiation qui serviront les animations proposées au grand public.

La phase 3 du projet consiste à fabriquer des outils de médiation et équiper l'outil mobile de boîtes à manipuler, à consulter, à écouter, nécessitant une médiation mise en oeuvre par l'équipe du Parc.

Il peut s'agir de productions écrites, d'une carte géographique, d'enregistrements sonores, de visuels, d'objets à manipuler diffusés dans le camion ou à déployer en extérieur devant l'outil mobile.

Budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Fabrication et suivi de fabrication - Carte - designer	5 020 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (ligne Parc)	8 000 €
Mission de suivi de fabrication du camion du Vercors - architecte	2 250 €	Autofinancement	1 000 €
Achat petit matériel multimédia et autres	1 730 €		
Total des dépenses	9 000 €	Total des recettes	9 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la phase 3 de l'outil mobile,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'**AUTORISER** le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 24 mars 2021

Accompagnement de 5 nouvelles Aires Terrestres Éducatives sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Parc du Vercors entend accompagner depuis 2018 des classes des écoles sur des projets pédagogiques qui visent à une meilleure connaissance du territoire du Parc, de ses patrimoines naturels et culturels, de ses enjeux et acteurs mais aussi souhaite inviter les élèves à réaliser des actions concrètes sur le terrain. Chaque année, un appel à projet thématique est envoyé au printemps aux écoles et communes. Pour l'année scolaire 2021-2022 dans le cadre d'un appel à projet regroupant plusieurs thématiques, et fort de l'expérimentation menée avec une classe de St-Martin-en-Vercors, le Parc du Vercors va proposer l'accompagnement de 5 classes sur un dispositif particulier : les Aires Terrestres Educatives. Les aires terrestres éducatives sont des dispositifs et un label porté par l'Office Français de la Biodiversité. Ils permettent à des élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) de s'approprier et de gérer de manière participative une parcelle de terrain (zone humide, forêt, rivière, parc urbain...) avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement.

Le label « aire terrestre éducative (ATE) » reconnaît la mise en place d'une démarche éco-citoyenne qui met les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel, et qui implique la commune et les usagers de ce patrimoine.

Il s'agit donc d'une démarche citoyenne où les élèves deviennent acteurs de la gestion participative d'un bien commun.

Entre septembre 2021 et juin 2022, 5 classes seront accompagnées par le Parc du Vercors dans la demande de Labellisation « ATE ». Au-delà de la seule labellisation, il est question de permettre à des élèves de cycle 3 de découvrir de manière concrète et fine un morceau de terrain à proximité de l'école par la démarche scientifique, l'observation et la mise en œuvre d'action après avoir réalisé un inventaire des espèces et des milieux de leur terrain.

Le Parc du Vercors aura un rôle de référent et coordonnera les ATE entre elles.

Budget et plan de financement prévisionnel 2021-2022 :

Dépenses		Recettes	
Coordination par chargé de mission Parc (env 20 jours)	5 000 €	Région AuRA (ligne Parc)	11 000 €
Interventions Educateurs à l'Environnement (EEDD) dans les classes + Formation-acculturation au dispositif « ATE »	6 000 €	Autofinancement Parc	1 500 €
Achat fournitures et petit matériel pédagogique	1 500 €		
Total des dépenses	12 500 €	Total des recettes	12 500 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le plan de financement du projet scolaire « Aires Terrestres Educatives »

→ d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

→ d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 24 mars 2021

Projet pédagogique et formation : Pastoralisme.

Dans le cadre de l'action du Parc du Vercors en lien avec le pastoralisme, un volet formation et sensibilisation est prévu.

Deux projets répondent à cet objectif :

- un **projet scolaire à destination des élèves de cycle 3** (CM1-CM2-6^{èmes})

Ce projet pédagogique sera proposé aux classes issues des périmètres des 6 territoires de Plan Pastoraux Territoriaux du Parc du Vercors (Trièves, Quatre Montagnes, Royans-Vercors, Réserve des Hauts Plateaux du Vercors, Diois et Val de Drôme). Pour chaque classe, agents du Parc, éducateurs à l'environnement, artistes et partenaires locaux seront amenés à intervenir sur une dizaine de 1/2 journées. Une journée d'immersion sur un alpage viendra compléter le cycle afin que les élèves puissent participer à la réalisation d'une action concrète (petits chantiers, interviews, participation aux relevés de biomasse des Alpes Sentinelles...).

- un **plan de formation d'accompagnateurs en montagne et d'éducateurs à l'environnement**

Ces formations permettront de s'appuyer *in fine* sur un réseau de professionnels formés capables de transmettre des informations et connaissances cohérentes à l'échelle du territoire auprès des scolaires.

Lors d'un précédent bureau une délibération sur le projet scolaire et la sensibilisation et formation des professionnels a été soumise ([Bureau du 25 novembre 2020 – 2020.B 71](#)).

Il est nécessaire aujourd'hui de présenter un plan de financement amendé qui réponde aux attentes des partenaires financiers :

- l'État cofinance l'ensemble des dépenses du projet pédagogique et de la formation des socio-professionnels
- et la Région AuRA cofinance les actions du projet pédagogique ciblées sur le pastoralisme.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Coordination / chargé de mission Parc sur projet scolaire	8 220,00€	Région Auvergne-Rhône-Alpes (ligne Parc)	48 100,00€
<u>Projet scolaire pastoral :</u>			
Intervenants extérieurs (EEDD, Artistes, acteurs locaux ADEM, FAI)	35 280,00€		
Déplacements bus (journée d'immersion et journée de valorisation)	11 000,00€		
Achat fournitures et matériel pédagogique	3 600,00€		
Journée de valorisation (location de salles, artistes, vidéos, ...)	4 000,00€		
Sous-total dépenses :	62 100,00€		

¹ Coordination par chargé de mission Parc sur volet formations et sensibilisation grand public	7 000,00€	DREAL	10 000,00€
¹ Plan de formation/Sensibilisation (professionnels, habitants)	7 000,00€	Autofinancement Parc du Vercors	18 000,00€
Total dépenses :	76 100,00€	Total recettes :	76 100,00€

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

¹ Dépenses non-éligibles pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement des projets de formation et sensibilisation concernant le pastoralisme pour l'année 2021-2022,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires,
- et d'**AUTORISER** le président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 24 mars 2021**

« Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux » : constitution de groupements de commande.

Dans le contexte des changements globaux qui font évoluer rapidement les milieux naturels et menacent l'équilibre des écosystèmes, les parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon se sont associés pour caractériser les fonctionnalités et les usages de deux trames stratégiques à l'échelle nationale mais également pour leurs territoires et les espaces interstitiels : la trame des forêts matures et la trame des zones intermédiaires et parcours préalpins (autrement appelée trame pastorale).

En juin 2020, les membres du Bureau syndical ont approuvé la candidature à la démarche POIA-OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : Mutualisation stratégique en inter-parcs naturels régionaux des massifs préalpins pour les zones ouvertes intermédiaires et les forêts matures soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Région Sud, l'État (FNADT) et l'Europe (FEDER), ainsi que l'engagement du Parc du Vercors comme chef de file de ce projet. Lors du Bureau syndical d'octobre 2020, le plan de financement prévisionnel a été voté et le Parc du Vercors en tant que chef de file a sollicité les subventions auprès des différents partenaires.

Dans le cadre de cette collaboration « inter-parcs », le plan de financement cible plusieurs marchés publics relatifs à des actions partagées. Pour ces besoins communs liés à l'opération, les collectivités souhaitent associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives.

Conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique il convient de constituer des groupements de commande dont le détail est décrit dans le tableau ci-après.

Durant les deux années de l'opération POIA « Trames fonctionnelles », les conventions constitutives seront signées entre les membres du groupement avant lancement de chacune des consultations.

Cette convention désignera les membres du groupement, l'objet du groupement, ainsi que la répartition financière entre PNR. Elle définira les modalités de fonctionnement de chaque groupement, notamment les missions du coordonnateur relatives à la mise en œuvre de l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation (rédaction du dossier de consultation, publication de l'AAPC, gestion de la plateforme dématérialisée pour extraction des offres, information des candidats non-retenus et notification du marché auprès du titulaire...). La convention reportera également la clé de répartition financière et actera que chaque PNR assurera le paiement des prestations correspondantes en paiement direct auprès des prestataires retenus.

Tableau des groupements de commandes prévus dans le cadre de l'opération POIA « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux »

Intitulé provisoire du marché	Montant prévisionnel total TTC du marché	Répartition financière prévisionnelle par PNR					Coordonnateur du groupement de commande
		PNR Bauges	PNR Chartreuse	PNR Vercors	PNR Baronnies Provençales	PNR Verdon	
expertises pastorales et agricoles	102 328,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	36 328,00 €	PNR Vercors
expertise flore et habitats des systèmes intermédiaires	54 700,00 €	/	10 075,00 €	14 875,00 €	14 875,00 €	14 875,00 €	PNR Vercors
indice de connexité - prestation technique et scientifique	36 536,00 €	/	/	2 036,00 €	/	34 500,00 €	PNR Verdon
Réponse de la bryoflore à l'ancienneté et à la maturité forestière	64 700,00 €	18 350,00 €	/	/	/	46 350,00 €	PNR Verdon
Caractérisation des attributs de maturité en forêt méditerranéenne	34 430,00 €	/	/	/	17 215,00 €	17 215,00 €	PNR Verdon
Identification, caractérisation et cartographie des forêts matures	98 352,00 €	32 784,00 €	32 784,00 €	32 784,00 €	/	/	PNR Bauges
Identification des espèces faunistiques indicatrices de la maturité des forêts	21 395,00 €	4 279,00 €	4 279,00 €	4 279,00 €	4 279,00 €	4 279,00 €	PNR Bauges
Analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures	68 466,00 €	22 822,00 €	22 822,00 €	22 822,00 €	/	/	PNR Chartreuse
Opérationnalisation de la trame des forêts matures	16 700,00 €	3 340,00 €	3 340,00 €	3 340,00 €	3 340,00 €	3 340,00 €	PNR Bauges
	497 607,00 €	98 075,00 €	89 800,00 €	96 636,00 €	56 209,00 €	156 887,00 €	

Montant prévisionnel total TTC par coordonnateur :

PNR Bauges 136 447 € / PNR Chartreuse 68 466 € / PNR Vercors 157 028 € / PNR Verdon 135 666 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**ACCEPTER de CONSTITUER** les groupements de commande tels que décrits ci-dessus selon les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,
- de **SIGNER** les conventions constitutives entre les membres du groupement, définissant les modalités de fonctionnement de chaque groupement,
- de **DÉSIGNER** le coordonnateur pour chaque groupement de commande tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 24 mars 2021

ENS des Falaises : élaboration du plan de gestion 2022-2027.

Le 27 janvier 2021 (délibération 2021.B 07), sur sollicitation des communes de Varcès-Allières et Risset, Claix, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint-Nizier-du-Moucherotte et Lans-en-Vercors, le bureau du Parc s'est positionné favorablement pour animer la gouvernance du futur Espace Naturel Sensible (ENS) des Falaises et solliciter officiellement le Département de l'Isère pour la labellisation du site.

La labellisation du site en ENS est espérée pour avril 2021. La première étape après la labellisation par le Département sera l'élaboration concertée d'un plan de gestion.

Pour la réalisation de ces différentes étapes de concertation et de rédaction, il est proposé de s'appuyer sur un chargé de mission.

Pour l'élaboration du plan de gestion de ce site ENS, le Parc propose de mettre en place les étapes décrites dans le tableau suivant :

Calendrier	Etapes
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement du chargé de mission • Rencontre des acteurs, appréhension du site et de ses enjeux • Comité de site : lancement du plan de gestion
Août à novembre 2021	Mise en place des groupes de travail thématiques, à définir en fonction des enjeux du site
Décembre 2021	Comité de site : validation du diagnostic et des enjeux
Décembre 2021 à février 2022	Rédaction du diagnostic et définition du plan d'actions
Février 2022	Comité de site : présentation du plan d'actions
Mars 2022	Passage du document dans les instances du Département de l'Isère
Mars à juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des fiches actions • Montage du plan de financement
Juin 2022	Comité de site : validation du plan de gestion

L'élaboration du plan de gestion du site ENS Parc des Falaises est financé par le Département de l'Isère, comme pour tous les ENS de son territoire.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coordination par chargé de mission dédié (0,75 ETP sur 14 mois)	35 700 €	Département de l'Isère (74%)	26 418,00 €
		Autofinancement (26%)	9 282,00 €
Total dépenses	35 700 €	Total recettes	35 700 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du programme d'élaboration du Plan de gestion de l'ENS Falaises.
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès du CD 38 et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Bureau Syndical du 24 mars 2021

Création d'un poste dans le cadre d'un contrat de projet pour l'élaboration de plans de gestion (ENS des Falaises et ENS des Ramées)

Pour mettre en place la concertation locale et élaborer le plan de gestion de l'ENS Parc des Falaises, le temps de travail nécessaire est estimé à 210 jours.

Par ailleurs un besoin de renfort ponctuel de chargé de mission a été identifié par la commune de Lans en Vercors sur un projet équivalent pour la rédaction du plan de gestion de l'ENS des Ramées pour une durée de 70 jours.

La concomitance de calendrier et la proximité des sites pour l'élaboration de ces deux plans de gestion incite à la mutualisation des moyens humains et financiers.

Aussi, il est proposé de recruter un agent contractuel sur un contrat de projet de 14 mois.

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans.

Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020). Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le financement de ce poste est couvert dans le cadre de ces 2 programmes.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **CRÉER** un contrat de projet de 14 mois pour recruter un chargé de mission ENS, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2021, renouvelable dans la limite de 6 ans, en application de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret 2019-1414 du 19 décembre 2019,
- de **DIRE** que cet emploi non permanent relève du grade d'ingénieur territorial,
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'ingénieur territorial, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier, et en particulier la convention de mise à disposition avec la commune de Lans-en-Vercors
- et de **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 24 mars 2021

2021.BS 13 : Outil mobile de sensibilisation des publics (phase 3) : Fabrication des supports et outils de médiation.

2021.BS 14 : Accompagnement de 5 nouvelles Aires Terrestres Éducatives sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors pour l'année scolaire 2021-2022.

2021.BS 15 : Projet pédagogique et formation : Pastoralisme.

2021.BS 16 : « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux » : constitution de groupements de commande.

2021.BS 17 : ENS des Falaises : élaboration du plan de gestion 2022-2027

2021.BS 18 : Création d'un poste dans le cadre d'un contrat de projet pour l'élaboration de plans de gestion (ENS des Falaises et ENS des Ramées)

Fait et délibéré le 24 mars 2021 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 24 mars 2021

Le Président,

Jacques ADENOT.